



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016**

Le quatorze mars deux mille seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Michel DURAND, Stéphane DOLO, Aline JACQUET, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD.

Etaient absents excusés : Jean-Luc SEGUY.

Monsieur Charles LONJOU est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du présent conseil municipal du 11 Janvier 2016, en vue de son approbation.

Sébastien NODARI informe l'assemblée qu'il y a une erreur dans le plan de financement du complexe sportif entre le document de travail et le compte rendu de la séance.

En effet, une erreur matérielle s'est glissée entre les deux documents, mais la décision prise par l'assemblée est celle qui figure sur le document de travail et sur la délibération, la correction à apporter sur le compte rendu est la suivante :

Fonds libres et /ou emprunts y compris la TVA : 432 980 €.

Montant de la 1<sup>ère</sup> tranche : 738 973 €, à la place de 748 767.60 € TTC (erreur matérielle, aucune incidence).

Aucune autre observation, le compte rendu est voté à la majorité, avec 3 votes contre (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN, et Charles LONJOU).

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2016-1 : Remboursement de la caution à Monsieur TOUKSATI Alain pour un montant de 444.51 €

2016-2 : Remboursement d'une concession section A n° 6 bis au cimetière communal de St Hilaire pour un montant de 82.32 €.

2016-3 : Remboursement de la caution à Melle OUAKED Amanda pour 138.71 € au logement poilleux.

2016-4 : Remboursement à Mme Stéphanie DAGORNE pour un montant de 346.61 € au logement T4 de la résidence les marronniers.

Pour information :

\*Achat d'une parcelle BX 319 les Vignasses par Monsieur et Madame CONDUCHÉ Michel à Jean-Luc SEGUY,

\*Achat de la parcelle bâtie BV 258 « 28 impasse du Pech Fourcat » de 1125 m<sup>2</sup> par Laurent BAYSSE à Eric BARBANCE.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Approbation des comptes de gestion 2015**

##### **Budget principal, budget gymnase, et budget annexe assainissement**

*(Serge LINON est arrivé en séance au point 3)*

Après vérification des écritures passées entre l'ordonnateur et le comptable sur l'exercice 2015, les résultats sont conformes et identiques.

Le comptable de la collectivité est en mesure de produire le compte de gestion pour chaque budget (budget principal, budget annexe assainissement et budget Gymnase).

**Après délibération, les membres approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2015 présentés ci-dessus, et autorise le Maire à les signer et remplir les formalités nécessaires avec le service des finances publiques.**

## **2 – Examen et vote des comptes administratifs 2015**

### **Budget principal, budget gymnase, budget annexe assainissement**

Le Maire désigne Paul Pinsard, 1<sup>er</sup> adjoint pour présider ce point de l'ordre du jour. Monsieur le Maire décide de ne pas prendre part aux débats et se retire de la séance.

Paul PINSARD donne lecture des comptes administratifs détaillés par section de fonctionnement et d'investissement, les résultats sont arrêtés comme suit pour les 3 budgets.

#### **Compte administratif du BUDGET PRINCIPAL :**

La section de fonctionnement est arrêtée pour les montants suivants :

Total des recettes : 1 839 689.99 €

Total des dépenses : 1 569 398.58 €

**Excédent de l'exercice : 270 291.41 €**

**Excédent antérieur de l'exercice : 40 000 €**

**Résultat cumulé de clôture : 310 291.41 €**

La section d'investissement :

Total des dépenses : 905 514.61 €

Total des recettes : 1 287 524.58 €

Résultat d'investissement : 382 009.97 €

Résultat antérieur : - 523 894.18 €

**Résultat de clôture : - 141 884.21 €**

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 843 900 €

Recettes : 733 388 €

**Déficit : - 110 512 €**

Besoin de financement de clôture : 252 396.21 €

#### **Projet d'affectation au moment du vote du budget 2016:**

*Affectation au 1068 : 252 396.21 € (obligatoire)*

*Affectation complémentaire : 17 895.20 €*

*Soit un total d'affectation en investissement : 270 291.41 €*

*Report en fonctionnement : 40 000 €*

#### **Compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT :**

Section de fonctionnement :

Recettes : 48 420.01 €

Dépenses : 34 076.56 €

**Excédent de l'exercice : 14 343.45 €**

**Excédent antérieur de l'exercice : 15 000 €**

**Résultat cumulé de clôture : 29 343.45 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 26 494.39 €

Recettes : 66 252.55 €

Résultat d'investissement : 39 758.16 €

Résultat antérieur : **43 413.94 €**

**Résultat de clôture : 83 172.10 €**

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : **28 000 €**

**Excédent d'investissement de clôture : 55 172.10 €**

**Pas de besoin d'affectation au budget 2016.**

#### **Compte administratif du budget GYMNASSE :**

Section de fonctionnement :

Recettes : 69 573.99 €

Dépenses : 14 453.43 €

**Excédent de l'exercice : 55 120.56 €**

**Excédent antérieur de l'exercice : 8 879.46 €**

**Résultat de clôture de fonctionnement : 64 000.02 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 43 333.32 €

Recettes : 70 228.61 €

Résultat d'investissement : 26 895.29 €

Déficit antérieur : 49 561.61 €

**Résultat de clôture : - 22 666.32 €**

Pas de restes à réaliser.

**Besoin de financement de clôture : - 22 666.32 €**

Projet d'affectation au budget 2016 :

*Affectation obligatoire au 1068 : 22 666.32 €*

*Report en section de fonctionnement : 41 333.70 €*

**Après en avoir délibéré, les membres décident :**

- **De voter les comptes administratifs 2015 pour l'ensemble des 3 budgets (principal, gymnase et annexe assainissement) de la manière suivante :**
  - \*Pour le compte administratif du budget principal: vote à la majorité avec 3 votes contre (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN et Charles LONJOU),**
  - \*Pour le compte administratif du budget gymnase : vote à l'unanimité**
  - \*Pour le compte administratif du budget annexe assainissement : vote à l'unanimité.**
- **D'autoriser le Président de séance à signer les arrêtés et toutes pièces afférentes.**

### **3 -Attribution du marché de travaux de la rampe d'accessibilité de l'église ST QUIRIN (arrivé de Serge LINON)**

Suite à la mise en concurrence pour les travaux d'accessibilité de l'église ST QUIRIN, la publication a été faite en ligne en date du 15 janvier 2016 avec une remise des offres le 5 février 2016 à 12h.

4 offres ont été faites. L'enveloppe prévisionnelle des travaux faite par l'architecte est la suivante :

Offre de base : 34 717 € HT - Option n° 1 : - 2585 € - Option n°2 : 2 850 € HT, soit un total de 34 982 €.

Les critères de sélection inscrits dans le règlement de la consultation étaient le PRIX pour 40 % et la VALEUR TECHNIQUE pour 60% appréciée au vu du mémoire technique (la qualité du mémoire et la méthodologie en termes d'organisation de chantier, la qualification du personnel et du matériel mobilisé sur ce chantier, les références techniques).

Après analyse réalisée, la maîtrise d'œuvre propose le classement des offres suivant :

- SARL RODRIGUES BIZEUL domiciliée à Fontanes : offre de base : 35 483.24 €, option 1 : - 2849 €, option 2 : 780 €, soit une offre de base de 35 483.24 € HT, et une offre avec options : 33 414.24 € HT
- CORREA BOURDARIOS domiciliée à Nègrepelisse : offre de base : 39 075.49 €, option 1 : - 3465 €, option 2 : 648.55 €, soit une offre de base de 39 075.49 € HT et une offre avec options : 36 259.04 € HT
- EURL FOISSAC domiciliée à Mondoumerc : offre de base : 39 875.33 €, option 1 : -1787 €, option 2 : 1850 €, soit une offre de base de 39 875.33 € HT et une offre avec options : 39 938.33 € HT,
- SARL BANIDE domiciliée à Lalbenque : offre de base : 29 734.55 €, option 1 : - 200 €, option 2 : 1 120 €, soit une offre de base de 29 734.55 € HT et une offre avec options de 30 654.55 € HT.

La maîtrise d'œuvre propose l'offre la mieux disante de la SARL RODRIGUES BIZEUL pour un montant de :

- Offre de base de 35 483.24 € HT,
- Offre de base avec option 1 : 32 634.24 €
- Offre de base avec option 2 : 36 263.24 €
- Offre de base avec options 1 et 2 : 33 414.24 € HT

Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote.

**Après examen et délibération, l'assemblée décide à la majorité 9 voix pour, 1 voix contre (Daniel PASQUIER) et 7 abstentions (Cristel MARTINEZ, Philippe PARIAT, Serge LINON, Josiane LINON, Stéphane DOLO, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER) d'attribuer le marché de travaux à la SARL RODRIGUES BIZEUL pour un montant de 33 414.24 € HT soit 40 097.08 € TTC avec offre de base et les deux options 1 et 2,**

- autorise le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

#### **4 -Retrait de l'avenant n° 1 pour les travaux d'aménagement de la RD6 et attribution d'un marché complémentaire pour ces travaux.**

Lors du conseil municipal du 11 janvier 2016, vous avez validé la passation d'un avenant au marché d'aménagements de la RD6 et chemin de la Vignasse pour un montant de 23 406 € HT, soit 16.7% du marché de base attribué à l'entreprise MARCOULY (pour rappel : 139 973.50 € HT).

Le contrôle de légalité de la Préfecture nous a écrit le 2/02/2016 pour nous demander de retirer cet acte pour 2 raisons :

- bouleversement économique des marchés initiaux,
- décision d'attribuer les modifications aux mêmes prestataires.

Un avenant ne peut pas dépasser 5 % ou il faut pouvoir justifier de dépenses imprévues, on peut aller au-delà de 5%, mais dans le cas précis, les prestations complémentaires ne pouvaient pas être imprévues.

Il convient de passer un marché complémentaire.

Le marché complémentaire doit être exécuté par le titulaire du marché initial.

**Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité :**

- **De retirer l'acte entaché d'illégalité – délibération n° 2016-01-01**
- **D'attribuer le marché complémentaire à l'entreprise MARCOULY pour 23 406 € HT,**
- **De donner l'autorisation au Maire pour signer le marché correspondant et toutes pièces afférentes.**

#### **5 -Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la phase 2 de rénovation de la piscine**

Le 24 février 2014, nous avons validé le contrat de maîtrise d'œuvre au groupement CD2I et Eric MORAND architecte pour effectuer les études et le suivi de chantier de la phase II de la piscine municipale et les abords extérieurs de la piscine.

Le montant du contrat de maîtrise d'œuvre s'élève à 70 280 € HT, soit 84 336 € TTC avec un taux de rémunération de 14.06 % pour une enveloppe prévisionnelle de 500 000 € HT.

A ce jour, nous avons réalisé la deuxième phase de la piscine municipale à savoir la couverture de la piscine avec moquette solaire et rénovation du bâtiment vestiaires et sanitaires.

Pour la dernière phase « aménagements des abords extérieurs de la piscine », nous avons fait le choix de ne pas l'inclure dans la consultation aux entreprises.

Cette tranche est conservée en partie en régie et en partie réalisée par l'entreprise MARCOULY.

D'un commun accord avec la maîtrise d'œuvre, il est convenu d'arrêter le contrat à la somme de 60 960.50 € HT soit 73 152.60 € TTC, soit une diminution de 9 329.50 € HT, soit 11 195.40 € TTC.

**Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de :**

- **De valider la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre en clôturant cette mission au montant d'honoraires de 60 960.50 € HT soit 73 152.60 € TTC.**
- **D'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces afférentes.**

#### **6 -Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'opération de restauration des 3 dernières chapelles de ST QUIRIN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la programmation de restauration des 3 dernières chapelles de l'église ST QUIRIN. Mme Gaëlle DUCHENE, architecte du patrimoine a proposé un contrat de maîtrise d'œuvre pour préparer le dossier de consultation aux entreprises et assurer la mission de suivi des travaux jusqu'au parfait achèvement.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 204 309.09 € HT, le taux de rémunération proposé est de 11 %, on obtient à titre indicatif un montant d'honoraires de 22 474 € HT, soit 26 968.80 € TTC.

Je vous propose de valider le taux de rémunération de 11 % sur cette opération. Le total des honoraires sera révisé selon le montant des dépenses réalisées.

**Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :**

- Valider la proposition d'honoraires pour le contrat de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de restauration des trois chapelles de ST QUIRIN avec un taux de rémunération de 11 % des dépenses réalisées,
- Autoriser le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces afférentes.

### **7 - Indemnisation du sinistre incendie de l'aire de jeux du sol**

Le 16 décembre 2015, l'aire de jeux du sol a été incendiée pour plus d'un tiers, avec la destruction totale d'un jeu sur les 4 en place (la maisonnette).

Cette aire de jeux avait été réceptionnée en mai 2012 et elle a été assurée auprès de notre compagnie et l'incendie fait partie de la couverture.

Un nouveau devis a été adressé par l'entreprise KASO domiciliée à Andernos les bains, (entreprise qui a réalisée l'aire), ce devis a été validé par la commission affaires scolaires pour le montant de 14 383 € HT soit 17 259.60 € TTC.

Une expertise a été réalisée le mercredi 2 mars 2016, et l'expert donne son accord sur le montant des dommages évalués à 16 765.20 € (vétusté déduite).

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- **D'accepter l'offre d'indemnisation de l'expert et validé par l'assurance pour le montant de 16 765.20 € sous réserves d'imprévus,**
- **D'autoriser le Maire à encaisser cette indemnisation et le mandater pour signer le devis de réparation et de remise en état du site auprès de l'entreprise KASO.**

### **8 – Proposition de transfert à la Fédération départementale d'énergies du Lot de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz**

Monsieur FAYOLLE Jean-Clair de la Fédération départementale d'énergies du Lot nous adresse un projet de délibération pour transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

Cette compétence optionnelle fait partie de leurs statuts arrêtés le 20/12/2011, mais chaque collectivité si elle le souhaite doit délibérer pour transférer la compétence.

**Après avoir donné lecture du projet de délibération, l'assemblée décide à l'unanimité :**

**-De transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz à la FDEL à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la présente délibération,**

**-Constate que, conformément aux statuts de la FDEL, les délégués qui siègent au Comité syndical pour représenter le secteur d'énergies du Sud du Lot, auquel la commune de Lalbenque est rattachée, seront les délégués qui la représenteront au sein du Comité syndical au titre de la compétence d'autorité concédante de la distribution publique de gaz.**

**-Demande à M. le Maire de procéder à la notification de la présente délibération aux personnes intéressées.**

### **9 – Bilan de la saison piscine 2015 et projet de la saison 2016**

Au cours de la séance, il a été présenté le bilan de la saison 2015 avec les éléments synthétiques suivants :

Montant des dépenses 2015 : 62 566.60 € et montant des recettes 2015 : 31 746.60 €, soit un déficit de 30 820 €. En 2014 : 27 720.55 € (de déficit avec 3 mois d'ouverture contre 5 moins en 2015).

Pour les recettes : 31 746.60 € en 2015 contre 7 068.50 € en 2014. L'augmentation des recettes provient de la période d'ouverture au public prolongée et à l'organisation des cours par la collectivité (natation, aquagym, activités jeunes).

La proposition d'horaires pour 2016 a été détaillée pour les périodes d'ouverture au public et pour les différents cours : natation (enfant et adulte) apprentissage et/ou perfectionnement, aquagym, renforcement musculaire, activités jeunes, sans oublier l'utilisation par les scolaires.

Vous retrouverez les informations sur le Lalbenque infos n° 105 (distribution début 04/2016) et plus de détails (inscriptions, règlements) en ligne sur le site internet : [www.lalbenque.fr](http://www.lalbenque.fr) ou à la mairie aux heures d'ouverture **à partir de fin avril 2016**. L'ouverture au public de la saison 2016 est prévue le Samedi 28 Mai 2016.

Le projet de tarifs pour 2016 sera finalisé à mi-avril par décision du Maire.

## 10-Questions diverses

- Rappel du Congrès des Maires du 30 mai au 2 juin 2016
- Appel à projet « devenir une commune pilote pour la préservation de la Trame Verte et Bleue » adressé par le PNRCQ.
- Prochaine cérémonie de prise de commandement du CIS de LALBENQUE fixée le samedi 2 AVRIL 2016.
- Information sur la demande d'affiliation volontaire au CDG du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy.
- Information sur le projet d'extension du réseau pluvial et d'assainissement sur la route de PAULIAC suite à l'implantation du Collège St Thérèse.
- Sébastien NODARI nous a fait parvenir deux questions :  
Point 1 : « élevage et crise aviaire : confinement des basses cours des particuliers » Comment la commune de Lalbenque va mettre en œuvre cette mesure ?  
La collectivité a effectué l'affichage en mairie, a diffusé l'information par le biais du Lalbenque Infos n° 105 prochainement distribué dans les boîtes aux lettres. Une actualité sera mise en ligne sur le site internet et pour terminer un imprimé est disponible en mairie aux heures d'ouverture.  
Point 2 : le projet Art, truffe et Patrimoine »  
Sébastien NODARI indique que ce projet d'achat de sculptures est coûteux à la période dans laquelle nous sommes pour les administrés de Lalbenque, que cette œuvre, certes très respectable, risque d'être victime de vandalisme et d'incivilité en tout genre.  
Marie-Christine LAPEYRE, présidente de la commission, s'interroge car Sébastien NODARI fait partie de cette même commission, et n'avait jusqu'à présent émis aucune observation contraire sur ce projet.  
Monsieur POUGET souhaite juste compléter en indiquant que cette opération n'est à ce jour pas finalisée et que l'on attend d'avoir le maximum de financement. Par contre, il est un fervent défenseur du patrimoine historique et de la mise en valeur d'un village via le tourisme et le développement économique, il a donné l'exemple du taureau en bronze de Laguiole qui trône sur la place du village. Pour conclure, ce dossier sera inscrit au prochain vote du budget 2016 et les observations pourront être faites.
- Informations à l'assemblée sur la demande d'occupation du domaine public de Monsieur LEFEBVRE (Fourchettes et Couteaux) sur le côté de l'église et Monsieur GHAZI sollicite une occupation du domaine public avec l'installation d'une verrière en fer forgé.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45 mn.

Fait à LALBENQUE, le 19 mars 2016  
Le Maire

J.POUGET.